

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019  
CONVENTION FONCIERE**

**MEY – Place de l'Église - Logement – F  
(reconventionnement)  
F09FD700123**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2000-2006,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Considérant le bien déjà acquis par l'EPFL dans le cadre de la convention n°F07AFZ00866 à la demande de la commune de Mey,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec la commune de Mey annexée à la présente délibération portant portage et rétrocession du bien d'une superficie de 5 a 13 ca situé place de l'Église sur son territoire communal en vue de créer un logement ; approuve le montant global prévisionnel de l'opération de 209 000 € TTC,

- laisse le soin au Directeur Général :

- d'ajuster en tant que de besoin le projet de convention foncière annexé à la présente délibération afin de permettre à la commune de Mey de commencer à rembourser l'EPFL dès 2019
- de procéder le cas échéant à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer la convention foncière ainsi précisée

Vu et approuvé  
Le 17 NOV. 2018  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Préfet de région pour les Affaires  
Régionales et Européennes  
  
Blaise GOURTAY

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER